



Commune de CHAMPAGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2021 À 18H30**

Date de convocation : 09 novembre 2021

PRÉSENTS : MM Daniel PETEUIL, Alain COLIN, Christian FLICK et MMES Cathy PETEUIL, Maryse SIRDEY.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Cathy PETEUIL

Début de séance : 18h30

1- Décision modificative n°2 - Budget Principal

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir disposer des crédits suffisants concernant les paies et indemnités 2021.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	- 1 710,00		
6413 (012) : Personnel titulaire	560.00		
6450 (012) : Charges de sécu sociale	50.00		
6531 (65) : Indemnités	1 100.00		
	0.00		

Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette décision modificative

2- Location du droit de chasse de « gré à gré » dans les bois communaux des Rochons, de la Combe au Pot, du Coteau de la Papeterie, de Chaumont et du Gravier

Le bail de chasse concernant les bois communaux de Chaumont et du Gravier loués par la société de chasse dite « St Hubert de Champagny » se termine le 30 juin 2022, une décision doit être prise concernant la suite à donner. Parallèlement, les baux de chasses doivent être établis du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante ; il convient donc de se mettre aux normes.

Après renseignements pris auprès du service juridique de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, la commune peut procéder à l'attribution du prochain bail à échéance de « gré à gré » dans la

Après renseignements pris auprès du service juridique de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, la commune peut procéder à l'attribution du prochain bail à échéance de « gré à gré » dans la perspective d'avoir une seule chasse sur les bois communaux de Champagny et de Poncey-sur-l'ignon.

Monsieur le Président de la chasse dans les bois communaux du lieudit « Le bois de Larrey » est intéressé par ce bail arrivant à échéance et propose de reprendre l'ensemble des deux chasses matérialisées dans un seul et même bail.

Lecture est faite d'un exemple de bail de location de chasse de « gré à gré » du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2031, ainsi que d'un exemple de cahier des charges concernant cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et quatre voix pour,

APPROUVE le cahier des charges de location du droit de chasse dans les bois communaux des Rochons, de la Combe au Pot, du Coteau de la Papeterie, de Chaumont et du Gravier situés les communes de Champagny et de Poncey-sur-l'ignon pour une superficie totale de 113 ha 69 a 35 ca.

FIXE le tarif de location à 6 000 € (six mille euros), avec une indexation annuelle de 1 % à partir du 1^{er} juin 2023 (saison chasse 2023/2024).

FIXE la durée du bail à neuf ans, avec possibilité de résiliation au bout de trois, six ou neuf ans. La location débutera à compter du 1^{er} juin 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents se rapportant à ce dossier.

3-Autorisation dépôt benne pour la chasse - parcelle ZC n°034

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de la Fédération de Chasse concernant le dépôt d'une benne de 700 litres sur la commune de Champagny pour recueillir les déchets de chasses (carcasses, peaux...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Fédération de Chasse à déposer une benne de 700 litres sur la parcelle ZC n°034 dite « la Croix de Chanceaux » ; sous réserve que celle-ci soit vidée toutes les semaines de chasse.

4- Informations et questions diverses

- **Cimetière :**

- Devis concernant l'aménagement du chemin d'accès au cimetière : DAM Terrassement - montant de 10 052.40 € TTC a été retenu. Les travaux seront imputés sur le budget 2022.
- Devis concernant l'installation d'un ossuaire : Pompes Funèbres CUTARELLA - montant de 1 700.00 € TTC a été retenu.
- Le portail d'entrée du cimetière ne ferme plus. Les piliers ont bougé et de ce fait les vantaux se chevauchent. Deux possibilités : redresser les piliers ou envisager de refaire un portail. Présentation d'un devis de l'entreprise LMB d'un montant de

3 756.00 € TTC pour un portail neuf. Une autre possibilité serait de profiter des travaux de terrassement pour poser un portail coulissant à l'entrée du cimetière au niveau de la route. Voir avec DAM terrassement pour une semelle béton sur 4 ou 5 mètres de largeur.

- ELABOR a livré le plan du cimetière ainsi que le registre « papier » des inhumés. Une version informatisée sur EXCEL a été réalisée par nos soins. Les documents concernant les enregistrements de concessions ont été envoyés par courrier aux personnes concernées. 4 ont depuis été enregistrés, nous restons en attente des autres demandes...
- **Affouages 2021 – 2022** : 4 affouages pour cet hiver, pour un montant total de 260.00 €.

Fin de séance : 20h00

Tableau des signatures	
Daniel PETEUIL Maire 	Maryse SIRDEY Adjoint 
Christian FLICK 	Alain COLIN 
Cathy PETEUIL 	